

Ecoles élémentaire et maternelle Kalliste (nouveau groupe scolaire)

Contexte général

La construction du nouveau groupe scolaire « Kalliste » fait partie du « plan école » de la Ville de Marseille et plus spécifiquement du volet 1, porté conjointement par la Ville et par l'Etat à travers l'intervention de la Société Publique des Ecoles Marseillaises.

Ce volet prévoit la création ou la réhabilitation lourde de 188 établissements scolaires sur l'ensemble du territoire de la Ville, sur une durée de 10 ans.

En réalisant ces opérations, les principaux objectifs recherchés par les deux actionnaires et la société, sont de :

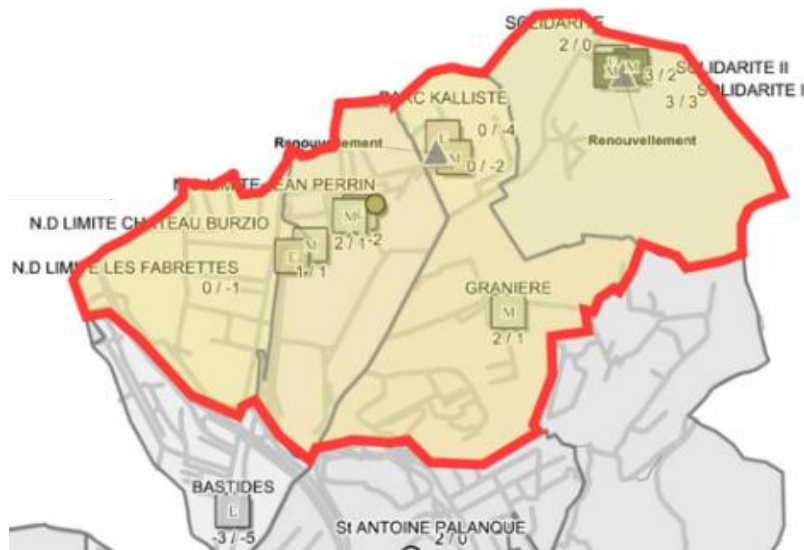
- redonner une égalité d'accès au service public de l'Éducation Nationale et promouvoir les innovations pédagogiques ;
- rénover, moderniser et optimiser les bâtiments scolaires pour offrir des environnements propices à de meilleures conditions d'apprentissage ;
- contribuer activement à l'adaptation au changement climatique par des projets exemplaires ;
- participer à l'amélioration du cadre de vie de proximité des Marseillais en rendant les écoles plus ouvertes et accueillantes.

Groupe scolaire Kalliste – contexte et projet

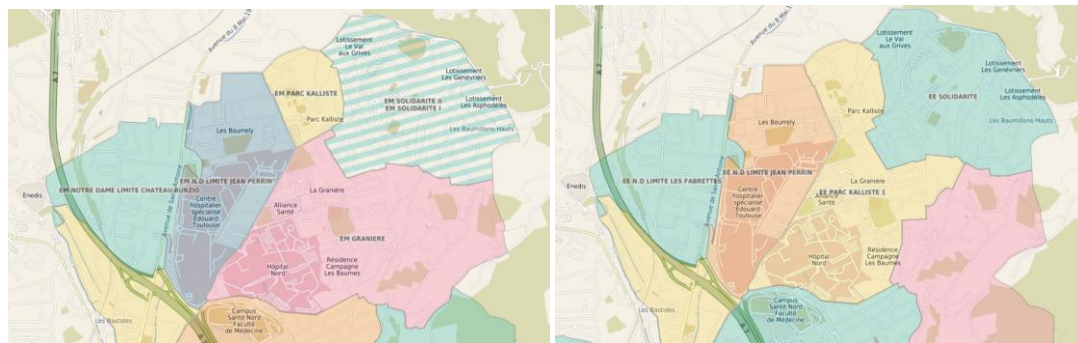
Le dimensionnement et la programmation du nouveau groupe scolaire Kalliste ont été étudiées à l'échelle d'une « grappe » d'établissements. Il a pour vocation de répondre à des besoins éducatifs, sociaux et environnementaux identifiés, en offrant aux élèves et à la communauté éducative un cadre d'apprentissage profondément renouvelé.

Le secteur pris en compte intègre, outre les écoles Kalliste, les actuelles écoles Solidarité, Granière, Notre-Dame Limite Jean Perrin, Château Burzio et les Fabrettes.

Nouveau groupe scolaire Kalliste - juillet 25



Carte de la « grappe » d'établissements traitée par le plan école



sectorisation maternelle actuelle

sectorisation élémentaire actuelle

Le « plan école » conduira à une redéfinition des capacités d'accueil des différents établissements qui permet de répondre aux évolutions d'enfants scolarisés (prospective 2035) en garantissant une meilleure répartition dans la « grappe », détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Enfants				Classes		Effectif max		Effectif max		places	
	Scolarisés		Prospective		2022	2022	Ecoles-	Ecoles-	Plan	après Plan	disponibles	disponibles
	Mars 22	2023-2027	2035	2035								
☐ Kalliste Solidarité	1379	1382	1615	1615	71	1433			81	1645,5	264	30,5
☐ Élémentaire	890	884	1040	1040	44	888			50	1023	139	-17
N.D LIMITE JEAN PERRIN ELEM	195	170	212	212	8	156			14	273	103	61
N.D LIMITE LES FABRETTES ELEM	124	92	139	139	5	128			8	204	112	65
Parc Kallisté 2 (nouvelle) ELEM									14	273	273	273
PARC KALLISTE ELEM	356	415	421	421	20	390				0	-415	-421
SOLIDARITE ELEM	215	207	268	268	11	215			14	273	66	5
☐ Maternelle	489	497	575	575	27	545			31	623	125	48
GRANIÈRE MAT*	82	118	92	92	4	78			4	78	-40	-14
N.D LIMITE CHATEAU BURZIO MAT	51	41	56	56	3	77			3	76,5	36	20,5
N.D LIMITE JEAN PERRIN MAT*	87	125	93	93	5	98			8	156	31	63
N.D LIMITE LES FABRETTES MAT										0	0	0
Parc Kallisté 2 (nouvelle) MAT									8	156	156	156
PARC KALLISTE MAT*	150	77	253	253	8	156				0	-77	-253
SOLIDARITE 1 MAT	66		43	43	4	78			4	78	78	35
SOLIDARITE II MAT	53	138	38	38	3	59			4	78	-60	40
Total général	1379	1382	1615	1615	71	1433			81	1646	264	30,5

Ainsi, en termes de dimensionnement, le nouveau groupe scolaire Kalliste accueillera 14 classes d'élémentaires (dont 7 dédoublées), alors que l'école élémentaire actuelle

est composée de 20 classes (dont 11 dédoublées). On notera que la capacité de la plupart des établissements est appelée à évoluer ; c'est notamment le cas du groupe scolaire Notre Dame Limite, qui fait aussi l'objet d'une requalification lourde et passera de 8 classes en élémentaires aujourd'hui à 14 classes.

Conclusion



Localisation du nouveau groupe scolaire (rouge) – périmètre concession (blanc)

Ce projet de construction d'un nouveau groupe scolaire est donc bien structurellement, fonctionnellement et techniquement indépendant de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre du NPNRU sur le Parc Kallisté. Il ne s'agit donc pas d'une démolition/reconstruction du groupe existant, mais bien d'une opération à l'échelle du secteur scolaire permettant de répondre aux prospectives d'évolution d'effectifs et aux enjeux de mixité scolaire en adaptant les capacités d'accueil (nombre de classes) et les caractéristiques (dédoublement) des différents établissements, comme rappelé ci-dessus.

Même s'il s'interagit avec le NPNRU, il recherche des objectifs indépendants.

Le projet de concession d'aménagement relève de la maîtrise d'ouvrage de la Métropole et de son concessionnaire, Marseille Habitat, tandis que le projet de groupe scolaire est réalisé dans le cadre du Plan École. Par sa gouvernance, son financement et son calendrier, ce dernier constitue une opération autonome, tant sur le plan juridique qu'opérationnel. Sur le plan géographique, la séparation physique constituée par le croisement du chemin des Bourrely et du chemin de la Bigotte, au nord de l'emprise de l'école, matérialise une limite claire entre les deux opérations.

Ainsi, on peut affirmer que la réalisation des deux opérations est indépendante.